



**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX MEMBRES ÉTUDIANTS DE 2^E ET 3^E CYCLE DU
RAIV, DE L'ÉQUIPE VC, DE L'ÉQUIPE Vi-J OU DE RETRANCHE**

GUIDE POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

CONCOURS 2025

Table des matières

LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CIBLES.....	3
LES TROIS VOILETS DU PROGRAMME DE SOUTIEN.....	3
INFORMATIONS IMPORTANTES	4
POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE DE BOURSE	4
ANNEXE 1 : PROGRAMMATION DE RECHERCHE ET AXES.....	5
ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION	6
ANNEXE 3 : MODALITÉ DE VERSEMENT DES BOURSES D'EXCELLENCE	7

LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CIBLES

Ce programme de soutien est destiné aux membres étudiants inscrits à **temps complet** dans un programme de maîtrise ou de doctorat et qui réalisent une maîtrise professionnelle ou de recherche (2^e cycle) ou une thèse (3^e cycle) sous la supervision d'une chercheuse ou d'un chercheur membre régulier du RAIV, de l'une ou l'autre de ses équipes violence conjugale (VC) et violence justice (Vi-J) ou du Partenariat RETRANCHE la violence.

La description de la programmation et des axes de recherche des différentes infrastructures sont présentées à l'Annexe 1.

Il est possible d'appliquer sur plusieurs volets du programme de soutien financier. Toutefois, le cumul des bourses d'excellence de plus d'une infrastructure n'est pas possible. Par ailleurs, il ne sera plus possible de cumuler plusieurs bourses d'excellence d'infrastructures différentes pour un même cycle d'étude à partir du concours de 2025. Ainsi, si vous obtenez une bourse d'excellence pour votre projet de 2^e ou 3^e cycle, vous ne pourrez pas refaire une demande pour les prochains concours, sauf si vous passez du 2^e au 3^e cycle.

LES TROIS VOLETS DU PROGRAMME DE SOUTIEN

VOLETS	ADMISSIBILITE	MONTANTS DES BOURSES PAR AFFILIATIONS ET CYCLE D'ÉTUDES	DOCUMENTS REQUIS
Volet 1 : Bourses d'excellence de 2e et de 3e cycle	<p>Vise les personnes étudiantes de 2^e et de 3^e cycle sous la supervision d'un membre chercheur régulier du RAIV, de l'équipe violence conjugale (VC), violence justice (Vi-J) ou du Partenariat RETRANCHE la violence.</p> <p>Si vous avez déjà obtenu cette bourse pour votre cycle d'étude en cours, vous ne pouvez pas refaire une demande pour la même infrastructure, par exemple, vous ne pourrez pas la recevoir deux fois la bourse d'excellence du RAIV.</p>	<p>2^e cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> • RAIV : 2 bourses de 4 000\$ • VC : 4 000\$ • Vi-J : 4 000\$ • RETRANCHE : 2 bourses de 4 000\$ <p>3^e cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> • RAIV : 2 bourses de 7 500\$ • VC : 8 500\$ • Vi-J : 5 000\$ • RETRANCHE : 2 bourses de 8 000\$ 	<ul style="list-style-type: none"> – Le formulaire de demande de bourse dûment complété ; – Un relevé de notes de l'ensemble des études universitaires effectuées à ce jour (incluant les études en cours); – Un curriculum vitae incluant les expériences de publication et de communication, ainsi que les expériences professionnelles pertinentes (intervention, assistantat, coordination); – La preuve officielle d'inscription à temps plein au programme de maîtrise ou de doctorat à l'hiver 2025.
Volet 2 : Subventions pour la participation à un congrès ou un colloque	<p>Vise les personnes étudiantes de 2^e et de 3^e cycle sous la supervision d'un membre chercheur régulier du Partenariat RETRANCHE la violence.</p> <p>La personne étudiante doit être premier auteur ou première autrice de la communication.</p>	<p>RETRANCHE : 5 bourses pouvant atteindre 850 \$ pour des colloques nationaux et 3 bourses pouvant atteindre 2 500\$ pour des colloques internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le formulaire de demande subvention complété ; – La lettre d'acceptation de la communication, si déjà reçue, ou une preuve de soumission d'un résumé de conférence ; – Un relevé de notes de toutes les études universitaires à ce jour (incluant les études en cours);

			<ul style="list-style-type: none"> – La preuve officielle d’inscription à temps plein au programme de maîtrise ou de doctorat à l’hiver 2025.
Volet 3 : Fonds d’aide à la publication d’articles scientifiques	<p>Visé les personnes étudiantes de 2e et de 3e cycle sous la supervision d’un membre chercheur régulier du Partenariat RETRANCHE la violence.</p> <p>La personne étudiante doit être premier auteur ou première autrice de la publication.</p>	RETRANCHE : 2 bourses pouvant atteindre 2 500\$ pour la traduction d’article ou les frais pour une publication en libre accès (<i>open access</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – Le formulaire de demande de soutien financier complété ; – Un relevé de notes de toutes les études universitaires à ce jour (incluant les études en cours); – Un plan détaillé de l’article (objectif de l’article, cadre théorique, méthodologie, analyses prévues, contribution de l’article); – Un échéancier détaillé ; – La preuve officielle d’inscription à temps plein au programme de maîtrise ou de doctorat à l’hiver 2025.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le comité d’attribution des fonds pourrait recommander de réaffecter les bourses non attribuées à un autre concours ou de les répartir entre les candidates et candidats à dossier équivalent.
- Les dossiers incomplets et ne respectant pas les consignes seront exclus et non soumis pour évaluation au comité d’attribution des fonds.
- Les critères d’évaluation sont à l’Annexe 2.
- Les modalités de versement sont à l’Annexe 3.

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE DE BOURSE

- Les demandes doivent être envoyées au plus tard à 16h30, le 17 janvier 2025 par le formulaire en ligne.
 - Pour toutes questions relatives au présent concours : raiv.coordination@ulaval.ca
-

ANNEXE 1 : PROGRAMMATION DE RECHERCHE ET AXES

INFRASTRUCTURE	PROGRAMMATION DE RECHERCHE
RAIV	<p>Axe 1 : Analyser les violences dans les relations intimes et familiales <i>Quelle est la prévalence des différents types de violences? Quelles sont les similitudes et différences, les facteurs communs ou spécifiques aux différents types de violences vécues par diverses populations? Comment les violences (agies et subies), de manière cooccurrence ou séquentielle, modulent les parcours de vie? Qu'est-ce qui influence l'émergence des violences, quelles sont leurs conséquences, comment expliquer leur reproduction et que sait-on des différentes manières de s'en sortir?</i></p> <p>Axe 2 : Caractériser les VS et explorer les voies favorisant la justice sociale <i>Comment définir et théoriser les VS? Les réponses sociojuridiques contribuent-elles à contrer ou à perpétuer les VS? Est-il possible d'humaniser le droit par des voies d'innovation axées sur la justice sociale? Quelles sont les caractéristiques des pratiques psychosociales ou juridiques qui permettent de contrer les VS en favorisant des rapports sociaux plus égalitaires?</i></p> <p>Axe 3 : Innover, accompagner, collaborer et évaluer les réponses sociales aux violences <i>Comment innover en prévention ou sensibilisation à la violence? Comment adapter les interventions ou les politiques sociales aux besoins multiples et différenciés des personnes en situation de violence? Quels sont les effets des pratiques à court, moyen et long terme et quels facteurs favorisent le changement? Comment assurer une meilleure continuité de services pour une offre d'aide mieux intégrée?</i></p>
Équipe de recherche en violence conjugale [Équipe VC]	<p>Axe 1 : VC et complexité. <i>Comment s'articulent les trajectoires de vie des personnes en situation de VC? Quels facteurs favorisent les sorties des VC? Quelles sont les similitudes et différences dans les expériences de VC selon diverses populations? Quelles sont les manifestations de la violence post-séparation et les dynamiques à risque d'homicide intrafamilial?</i></p> <p>1.1 Temporalité : reconstituer les trajectoires de vie.</p> <p>1.2 Diversité : examiner différents groupes et rapports intimes.</p> <p>1.3 Dangerosité : distinguer les types de VC et les risques d'homicide intrafamilial.</p> <p>Axe 2 : Pratiques transformatrices et collaboratives. <i>Quelles sont les approches novatrices susceptibles d'améliorer les services offerts aux personnes en situation de VC, dont celles de groupes plus vulnérables ou marginalisés? Comment prévenir et intervenir plus efficacement? Comment améliorer la cohérence et l'intégration de l'aide offerte par les différentes ressources concernées?</i></p> <p>2.1 : Analyse critique : pratiques et politiques.</p> <p>2.2 : De la création à l'évaluation : programmes et outils.</p>
Équipe de recherche sur la justice sociale et les violences structurelles [Équipe Vi-J]	<p>Axe 1. Continuum des réactions individuelles aux inflexions des mouvements sociojudiciaires</p> <p>Axe 2. Continuum des réactions structurelles ou institutionnelles aux inflexions sociales</p>
Partenariat Retranche la violence.	<p>L'objectif général est de décrire les parcours de sortie des violences intimes, familiales et structurelles (VIFS), afin d'identifier les facteurs clés favorisant la sortie des violences et les mobiliser dans les pratiques et les politiques publiques pour améliorer les services et leur efficacité en contexte post-pandémique.</p> <p>Les objectifs spécifiques sont:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Reconstituer, dans une perspective de parcours de vie, le cheminement effectué par des personnes qui considèrent être sorties d'une situation de violence; 2. Décrire et comparer les facteurs favorisant la sortie des violences selon : a) le type de violence, b) les positions des personnes comme victime directe ou indirecte et/ou auteur de violence, c) l'étape de vie; d) certains contextes de vulnérabilité (personnes immigrantes, en situation de handicap, LGBTQ2+ ou issues des communautés ethnoculturelles ou autochtones); 3. Identifier les caractéristiques des interventions préventives, d'accompagnement psychosocial ou juridique, du réseau formel ou informel, qui favorisent : a) l'amorce d'une démarche de sortie de la violence, b) la persévérance dans la démarche; 4. Examiner certaines politiques sociales importantes au Québec à la lumière des principaux facteurs de sortie des violences identifiés, afin de soumettre des recommandations aux partenaires politiques; 5. Produire et diffuser largement des outils pratiques permettant de mobiliser concrètement les recommandations émergentes du partenariat; 6. Renforcer la collaboration et le partenariat entre les divers experts des VIFS au Québec.

ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

VOLETS	CRITÈRES
VOLET 1 : Bourses d'excellence de 2e et de 3e cycle	La qualité du dossier est évaluée sur la base de quatre éléments: <ul style="list-style-type: none"> – Résultats scolaires, bourses et prix obtenus; – Expérience de publication et de communication; – Qualité et pertinence des expériences professionnelles (intervention, assistantat, coordination); – Engagement social et implication dans la communauté. La qualité et l'intérêt scientifique du projet seront évalués sur la base de six éléments: <ul style="list-style-type: none"> – Clarté et rigueur de la problématique; – Réalisme et faisabilité du projet proposé; – Lien clairement explicité entre le projet de recherche et les axes de recherche de l'infrastructure visée dans la demande; – Clarté et précision des objectifs de recherche poursuivis et des questions de recherche; – Pertinence et rigueur de la méthodologie au regard du projet proposé; – Originalité et apport aux connaissances et aux pratiques concernées.
VOLET 2 : Subventions pour la participation à un congrès ou un colloque	La qualité des demandes est évaluée sur la base de quatre éléments: <ul style="list-style-type: none"> – Qualité scientifique de la présentation proposée; – Pertinence de la communication par rapport aux axes de recherche de l'équipe violence conjugale ou de RETRANCHE; – Pertinence du congrès ou du colloque choisi en fonction de la communication; – Excellence du dossier académique.
VOLET 3: Fonds d'aide à la publication d'articles scientifiques	La qualité des demandes est évaluée sur la base de quatre éléments: <ul style="list-style-type: none"> – Pertinence du contenu de l'article au regard du thème de recherche de la personne étudiante (le contenu de l'article est lié au projet de recherche); – Pertinence de l'article par rapport aux objectifs de RETRANCHE; – Pertinence de la revue en fonction de l'article à soumettre; – Excellence du dossier académique.

Note : À qualité comparable, une préférence sera accordée aux étudiantes et étudiants qui ne sont pas boursières et boursiers d'un organisme subventionnaire au moment de déposer leur dossier.

ANNEXE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES BOURSES

VOLET 1

	2 ^e cycle (maîtrise)	3 ^e cycle (doctorat)
RAIV	Deux versements : <ul style="list-style-type: none"> – Un 1er versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'hiver 2025; – Un 2e versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'automne 2025 	Trois versements : <ul style="list-style-type: none"> – Un 1er versement d'un montant 3 000\$ à la session d'hiver 2025; – Un 2e versement¹ d'un montant 3 000\$ à la session d'automne 2025; – Un 3e versement d'un montant de 1 500\$ à la session d'hiver 2026
Équipe VC	Deux versements : <ul style="list-style-type: none"> – Un 1er versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'hiver 2025; – Un 2e versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'automne 2025 	Trois versements : <ul style="list-style-type: none"> – Un 1er versement d'un montant 3 000\$ à la session d'hiver 2025; – Un 2e versement d'un montant 3 000\$ à la session d'automne 2025; – Un 3e versement d'un montant de 2 500\$ à la session d'hiver 2026
Équipe Vi-J	Deux versements : <ul style="list-style-type: none"> – Un 1er versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'hiver 2025; – Un 2e versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'automne 2025 	Deux versements : <ul style="list-style-type: none"> – Un 1er versement d'un montant de 2 500\$ à la session d'hiver 2025; – Un 2e versement d'un montant de 2 500\$ à la session d'automne 2025
RETRANCHE	Deux versements : <ul style="list-style-type: none"> – Un 1er versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'hiver 2025; – Un 2e versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'automne 2025 	Trois versements : <ul style="list-style-type: none"> – Un 1er versement d'un montant de 3 500\$ à la session d'hiver 2025; – Un 2e versement d'un montant 3 500\$ à la session d'automne 2025 – Un 3e versement d'un montant de 2 000\$ à la session d'hiver 2026

VOLET 2

Les versements pour le volet 2 (subventions pour la participation à un congrès ou un colloque) et le volet 3 (fonds d'aide à la publication d'articles scientifiques) seront faits sur réception et approbation des factures.

Pour le volet 2, les remboursements maximaux sont de 850 \$ pour les colloques nationaux et 2 500\$ pour les colloques internationaux.

VOLET 3

Pour le volet 3, les remboursements maximaux sont de 2 500\$ pour la traduction d'article ou les frais pour une publication en libre accès (*open access*).